

Compte-rendu du comité hygiène et sécurité et conditions de travail du 28 novembre 2016

Le CHSCT s'est réuni en première convocation le lundi 28/11/2016 à 9h30 sous la présidence de Monsieur Grangeret le matin et Monsieur Bluteau l'après-midi.

Avant de procéder à l'étude des points à l'ordre du jour, nous avons lu une déclaration liminaire dans laquelle :

- nous avons dénoncé les suppressions d'emplois prévues au PLF 2017 à la DGFIP
- nous avons contesté les affirmations de l'ex-directrice dans sa réponse à l'avis motivé que nous avons remis en intersyndicale en juillet au sujet du transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP et la création du SPF-E ;
- nous avons demandé un vrai bilan des fermetures passées et une présentation détaillée des futures restructurations.

Le nouveau directeur n'a pas voulu s'exprimer en CHSCT sur ces sujets, il apportera des précisions sur les réorganisations lors d'un prochain CTL.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8/07/2016

Nous avons demandé que ce PV remonte bien à la DG avec l'avis motivé et la réponse de la directrice. Nous avons fait remarquer au président que les propos tenus par Mme Mesnager lors de ce CHS vont dans le sens de notre déclaration liminaire « les fermetures de poste sont proposées par les directeurs locaux. La DG n'impose rien. »

Nous avons également rappelé que, bien que la lutte contre les risques psychosociaux (RPS) soit annoncée comme une priorité absolue, aucune proposition de lutte contre les RPS n'a été retenue dans le programme annuel de prévention (PAP). C'est notamment pour cette raison que nous ne participerons pas à d'autres GT tant que nos propositions, qui sont celles que les agents font remonter, ne seront pas prises en compte dans le PAP. Cela passerait notamment par l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt des réorganisations et par un véritable bilan des restructurations passées....

Concernant la réorganisation du réseau, le nouveau directeur nous a confirmé que les GT que voulait mettre en place l'ex-directrice entre les SIP et les trésoreries qui perdent la partie fiscale sont en cours.

Au sujet de la sécurisation de l'accueil de Privas, nous avons rappelé au directeur la nécessité de prendre en compte les observations effectuées sur l'aménagement de celui de Tournon qui n'est pas parfait, et que l'ISST, le médecin de prévention, le CHS, et les agents concernés soient destinataires des plans le plus en amont possible. Le président souhaite mettre en place « des commissions immobilières » sur chaque site concerné par des travaux avec les plans les OS et les agents.

La première commission immobilière devrait se tenir mi-décembre à Tournon avec au programme une information sur l'arrivée de la sous-préfecture, sur le changement de la chaudière et sur l'étude de l'isolation des murs et fenêtres ainsi que sur le rapport du CRIIREM.

Point 2 : Tableau de suivi des actions du CHSCT

Tableau « état des sites » : Le Groupe de Travail sera mis en place courant janvier.

Mesures CRIIREM à Tournon : Nous avons rappelé à la direction son engagement de tenir une réunion avec les agents et la nécessité de diffuser également l'information aux agents de la sous-préfecture qui vont s'installer sur le site. De plus, **nous avons demandé que l'information complémentaire du CRIIREM du 8/06/2015 en réponse aux questions posées par le CHS soit ajoutée sur Ulysse 07.** Le président a indiqué que les mesures seront présentées aux agents lors de la commission immobilière de décembre.

Nous avons porté à la connaissance du président la directive 2013/35/UE et sa transposition dans le décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques, applicable dès le 1er janvier 2017.

Nous avons demandé si une liste des sites situés à proximité d'une antenne avait été établie afin de les sensibiliser à ces recommandations : NON ! La direction estime que la diffusion des recommandations sur Ulysse est suffisante pour informer l'ensemble des agents.

Le médecin de prévention précise que la meilleure manière de limiter les ondes est d'éteindre les appareils notamment en réunion.

La direction demande à ce que toutes les personnes « électrosensibles » lui soit signalées de manière urgente pour trouver des mesures de prévention adéquates.

Communication des « fiches amiante » à tous les sites : Nous avons rappelé qu'il est important que nous en ayons connaissance car des travaux touchent les sites réorganisés notamment à Tournon avec l'arrivée de la sous-préfecture.

Le bureau immobilier logistique (BIL) affirme que toutes les fiches ont été communiquées. Nous avons rappelé qu'il faut bien avertir les chefs de service et les agents de la présence d'amiante : la plupart du temps l'information n'est que visuelle avec le logo amiante mais c'est loin d'être suffisant.

Visites de site : **Le principe des deux visites (Vallon, Joyeuse) a été adopté à l'unanimité.** Une délégation se rendra à Vallon en janvier. Concernant Vallon, le problème de fioul semble réglé d'après le BIL mais pas d'après les agents. La direction interviendra à nouveau auprès du propriétaire si besoin.

A Joyeuse, l'ancien escalier a été détruit et remplacé par un escalier en bois « conforme » et l'espace béant entre la dernière marche et l'escalier a été sécurisé. Des travaux de reprise des rampes sont prévus (relance à la mairie).

Nous avons rappelé à la direction la liste des documents nécessaires à une visite de site : le plan du site à jour avec la superficie des locaux, les effectifs TAGERFIP et réels, le registre d'hygiène et sécurité, les registres de sécurité, le rapport de vérification des installations électriques, le compte rendu du dernier exercice d'évacuation, la fiche récapitulative de recherche de la présence d'amiante et le Dossier Technique Amiante, le DUERP du site, les registres de vérification des installations de traitement de l'air, des ascenseurs et monte-charges, des portes et portail automatiques, les fiches de signalement, et le TBVS du poste.

Cabinet médical de Tournon : Nous avons rappelé notre position : les visites médicales ne sont plus possibles à Tournon et les agents concernés doivent se rendre à Privas. Une majorité choisit de ne pas répondre à la convocation. Le Secrétariat Général a adressé en 2013 la liste, validée par le CHSCT Ministériel : les implantations de cabinets retenues pour l'Ardèche étaient Privas et Tournon. Aussi nous demandons qu'une solution sur Tournon soit trouvée et un local aménagé, la crainte étant que les agents refusent de se rendre à Privas pour la visite médicale.

La direction a indiqué que l'aménagement d'un local à l'hôtel des finances de Tournon n'est pas possible pour des raisons budgétaires.

Le médecin de prévention a annoncé que deux bureaux lui ont été proposés à l'hôpital de Tournon. Cette solution est à l'étude au secrétariat général qui va préparer une convention pour la mise à disposition du local (six/sept jours par an).

Nous avons demandé si les agents qui n'avaient pas pu se déplacer à Privas allaient être reconvoqués : **le médecin va revoir toutes les personnes en visite annuelle et elle rattrapera au fil de l'eau toutes les visites quinquennales.**

Réponse de la direction à l'avis motivé des OS sur la réorganisation du réseau :

Nous avons renvoyé le président à notre déclaration liminaire et lui avons rappelé qu'il n'y a jamais eu un bilan des réorganisations précédentes et des conséquences des suppressions d'emplois dans les services (quelles missions sont abandonnées?). Comme il l'a indiqué en ouvrant le CHS, le nouveau directeur apportera des précisions sur les réorganisations lors d'un prochain CTL.(en janvier?).

Nous avons également demandé au président si d'autres personnes s'étaient portées volontaires pour suivre leur mission dans le cadre de ces réorganisations : actuellement 4 agents au lieu des 3 identifiés dans les « fiches d'impact » sont volontaires.

Concernant l'installation des nouveaux agents au SIP d'Aubenas, la solution d'installer une nouvelle marguerite proche de l'issue de secours est privilégiée. Quelques aménagements sont à prévoir en relation avec l'ISST.

Point sur les suites données à la visite d'une délégation du comité au Cheylard :

Nous avons attiré l'attention du directeur sur le fait que **la fusion avec St Agrève avait été effectuée pour améliorer les conditions de travail des agents**. Hors, le poste s'est trouvé avec un sous effectif et les poursuites n'ont pu être effectuées . D'ailleurs, Mme Mesnager avait constaté que la trésorerie ne parvient pas à faire face à la multiplicité des missions qui lui incombent (quasi absence de recouvrement forcé, cf PV CTL du 29/04/2016) Le directeur nous a répondu que le retard sera transféré au SIP de Tournon. La trésorerie du Cheylard pourra donc se concentrer sur ses missions ! **Nous lui avons rappelé que la trésorerie est déjà en sous-effectif et que l'agent du Cheylard va suivre sa mission à Tournon. Le poste restera donc en sous effectif et les conditions de travail ne devraient pas s'améliorer !**

A propos de l'inutile double vérification des extincteurs : la DDFiP continue de les vérifier car c'est une obligation en tant qu'occupant du local. L'information a été transmise oralement à la mairie mais nous avons demandé qu'elle le soit par courrier.

Les branchements électriques dans le bureau du chef de poste ont été réalisés, les BAES manquants vont être installés, les double-écrans de tailles différentes vont être changés au fur et à mesure, les néons de couleurs différentes vont être remplacés et des lampadaires sur pied ont été déployés.

Concernant l'entretien des VMC, nous avons rappelé que celui-ci ne doit pas se limiter aux bouches mais elle doit concerner également les conduits.

Les alarmes ne sont pas raccordées à un tableau car ce sont des alarmes « coup de poing » qui sonnent partout dans le bâtiment. Nous avons attiré l'attention sur leur non-déclenchement en dehors des heures de service et la sécurité du logement de fonction : le BIL répond qu'il y a suffisamment de détecteurs de fumée.

Rapport de Mme GALLOIS sur le fonctionnement du système de chauffage climatisation à Aubenas :

Nous avons informé le directeur des problèmes rencontrés sur place : la ventilation des bureaux et tous les thermostats qui ne fonctionnent pas, la climatisation qui se déclenche quand le chauffage est en marche et la mise en route trop tardive du chauffage cette année encore : **Travailler par 15° n'est pas admissible.....** Il est possible d'anticiper avec « météo France ». Aubenas est peut-être au sud mais il peut y faire froid !

La direction nous a répondu que le plan de chauffe devrait être avancé : la société SNEF viendra désormais en septembre.

Si des problèmes persistent, il faut les faire remonter, s'ils ne sont pas corrigés, le marché régional pourra être revu.

Examen du Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2015 : Les TBVS 2015 et 2016 seront présentés lors d'un CHSCT au premier semestre 2017 avec les conclusions de la DDFiP.

Point 3 : Présentation du rapport annuel 2015 du médecin de prévention:

La souffrance exprimée par les agents est toujours importante : difficultés relationnelles, manque de soutien et de reconnaissance des efforts fournis.

Le médecin de prévention a souligné que les pathologies observées peuvent être aggravées par les conditions de travail : charge de travail trop importantes, organisation du travail, conflits éthiques, changements, fusions de services, difficultés relationnelles avec le public..... **tout ce que nous dénonçons depuis longtemps et pour lequel aucune décision n'est réellement prise pour lutter contre... au contraire (rappel des propos du DG)!!**

Point 4 : Suivi du budget :

Le même constat depuis plusieurs années : on demande de plus en plus au CHSCT de financer des outils de travail qui devraient pris en charge par la direction : les sièges classiques, l'éclairage, les équipements informatiques représentent 30% du budget du CHS soit plus de 16 700€ !! C'est autant de crédits qui pourraient servir à d'autres fins.

L'intégralité du budget a été consommé : sur les 57 545 € délégués, les formations représentent 11% et les prescriptions médicales 46%.

Nous avons demandé qu'une liste des agents ayant reçu du matériel type « sac à dos à roulette » soient recensés car ce matériel financé par le CHSCT est en lien avec le poste et non avec la personne, contrairement aux matériels acquis dans le cadre des prescriptions médicales.

Les agents d'Aubenas semblent satisfaits par le changement des dalles de plafond pour diminuer le bruit.

Un compte-rendu sur les formations suivies sera prochainement présenté et un message sera adressé aux agents non-retenus lors d'une inscription à une formation pour leur indiquer que des places sont devenues disponibles.

Concernant le rattachement de la BDV à la Dircofi, et des évaluateurs du Domaine au pôle d'évaluation domanial de St Etienne: le directeur a affirmé qu'ils resteront de la compétence du CHS de l'Ardèche.

Point 5 : Point sur les projets immobiliers en cours :

Accueil Privas : Des travaux vont être effectués pour séparer la partie « public » et la partie administrative. La caisse va être déplacée et un digicode va être installé pour entrer dans la partie administrative. Un digicode va également être installé au niveau de l'entrée du personnel (porte extérieure pour l'accès à la cantine).

Aménagement du SPF-E avec l'arrivée des nouveaux collègues : une commission immobilière se réunira avec les agents concernés dès que le projet sera plus avancé.

Suite à notre demande, le président a accepté de rappeler aux chefs de service de présenter aux nouveaux agents les circuits d'évacuation et les moyens d'intervention incendie.

Ensuite, le président a présenté trois projets immobiliers :

*** Bâtiment Vanel :**

Des travaux vont être engagés aux étages 2 et 3 pour la révision des installations électriques, un nouveau câblage informatique (passage par des faux plafonds) et des changements de luminaires vétustes et dangereux.

Une étude a été commandée à l'antenne immobilière de Lyon au sujet du transformateur électrique situé au sous-sol.

***Hôtel des finances de Tournon :**

La chaudière va être changée « aux beaux jours ». L'isolation des murs et les fenêtres vont faire l'objet d'un audit par l'antenne immobilière de Lyon.

Avec l'arrivée de la sous-préfecture : les trois géomètres et le local syndical vont être déplacés, la salle de réunion sera conservée mais sera réduite, un accès direct va être mis en place par la construction d'un ascenseur à l'extérieur du bâtiment qui desservira tous les étages. Toutes ces informations seront portées à la connaissance des agents lors de la commission immobilière de décembre.

***Trésorerie de Bourg Saint Andéol :**

un projet de déménagement dans les nouveaux locaux de la communauté de communes est à l'étude.

Point 6 : Questions Diverses :

Nous avons attiré l'attention de la direction sur le choix des matériels informatiques : les derniers claviers reçus dans les services ne sont pas adaptés. Les touches F1 à F10 utiles dans des applications comme Medoc ou Iliad sont illisibles. Les agents sont obligés de mettre des étiquettes autocollantes....

Le choix de remettre des standards à l'accueil comme à Tournon pose problème : stress de l'agent d'accueil qui assure la réception et en même temps le standard ; beaucoup d'appels ne sont pas aboutis ce qui provoque l'énervement des contribuables.

Le BIL nous a confirmé que la pompe d'Aubenas est opérationnelle et un rappel a été fait concernant le changement des tapis de sol à Tournon y compris celui de l'entrée de service.

Nous avons demandé qu'un message soit diffusé suffisamment tôt aux agents afin qu'ils disposent du temps nécessaire pour annoter leurs observations sur le registre Santé Sécurité et conditions de travail avant que celui-ci ne soit envoyé à la DDFiP pour examen.

Nous avons demandé que soit présenté au comité le bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail tel qu'il est prévu dans la note d'orientation de 2013 : l'article 61 du décret 82-453 modifié prévoit qu'un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail doit être soumis pour avis au CHSCT. L'annexe 16 de la circulaire DGAFP du 9 août 2011 précise les éléments qui doivent être présentés dans ce rapport.

Ce document contribuera à la démarche d'évaluation et de prévention des risques en fournissant des données utiles tant pour l'identification des risques dans le DUERP que pour la priorisation des actions au sein du programme annuel de prévention.

Les bilans directionnels SSCT se substitueront au rapport sur l'évolution des risques (autrement appelé rapport d'activité du CHSCT) qui nous est présenté annuellement par le président au CHSCT.

Ce document est réalisé par l'assistant de prévention, à partir des éléments qu'il collectera auprès du service RH ou qui lui seront fournis par les acteurs de prévention.

La partie des données se rapportant à l'activité pure du CHSCT (nombre de réunions, d'enquêtes, de visites, de recours à un expert agréé, actions financées par le seul CHSCT) sera rédigée et mise en forme par le secrétaire animateur ou le secrétaire administratif pour les CHSCT spéciaux.

Concernant les visites de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail : nous avons demandé que le CHSCT ainsi que les agents de la résidence concernée soient informées de la venue de l'ISST sur leur résidence.

Le président s'engage à donner l'information aux agents des sites visités.

Suite à une question des OS concernant la venue de la déléguée interrégionale sans avertir les OS au préalable, le président s'est engagé à nous avertir pour ses prochaines visites.

La séance s'est terminée à seize heures.

Vos représentants Solidaires Finances en CHSCT :

Titulaires	Suppléants
Joël MOUNIER (SIE Tournon)	Bernard VIALLE (Hôtel des finances de Privas)
Sylviane LONGERAY (BCR)	Sébastien BARRET (SFDL)